



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement # 212-2020
relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux
et des conditions de perception pour l'exercice financier 2020

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 14 janvier 2020 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est d'établir les taux, les tarifs et les conditions de perception conformément au Budget 2020, adopté pour l'exercice financier 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 15 janvier 2020.

CLAUDE GRATTON
Directeur général